

Inspection générale de l'éducation nationale

Note d'étape sur les dispositifs destinés à favoriser la vie lycéenne et la mise en place de l'acte II de la vie lycéenne : les semaines de l'engagement lycéen

Rapport à

Monsieur le ministre de l'Education nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Inspection générale de l'éducation nationale

**Note d'étape sur
sur les dispositifs destinés à favoriser la vie lycéenne
et la mise en place de l'acte II de la vie lycéenne :
les semaines de l'engagement lycéen**

Avril 2014

Henri de ROHAN-CSERMAK

Frank BURBAGE

Joël GOYHENEIX

Michel LEROY

Jean-Luc MAÎTRE

Dominique RÉMY-GRANGER

Pierre SAGET

Benjamin STORA

Inspecteurs généraux de l'éducation nationale

SYNTHÈSE

À première vue, les semaines de l'engagement lycéen, instituées du 30 septembre au 18 octobre 2013, n'ont pas rempli leur objet premier, c'est-à-dire une augmentation du taux de participation aux élections pour le renouvellement partiel des conseils des délégués pour la vie lycéenne (CVL). En effet, après une augmentation continue entre 2010 et 2012, où le taux brut atteignait 41,3 % (47,8 % après pondération), il redescend en 2013 à 40,1 % (46,1 % après pondération). Ce constat globalement négatif cache cependant une réalité très inégale selon les académies et les types d'établissements, avec, çà et là, des hausses du taux de participation aussi spectaculaires que les baisses.

Le calendrier très contraint – circulaire signée en plein été et parue à la veille de la rentrée – semble avoir amplifié les différences de dynamisme, d'un établissement à l'autre, en matière de vie lycéenne. Au-delà des déterminismes habituellement identifiés relatifs à l'environnement sociologique, au-delà même des profils-types des établissements publics d'éducation (EPL), les semaines de l'engagement lycéen ont fait office de révélateur de la disparité de ceux-ci au regard de la vie lycéenne ; elles ont aussi permis de dégager quelques constantes, points névralgiques et leviers pour une impulsion à venir.

Le niveau d'engagement inégal des divers acteurs :

- le rôle primordial de l'impulsion et de l'engagement personnel du chef d'établissement ;
- l'engagement, variable selon les établissements, des conseillers principaux d'éducation (CPE), des équipes de vie scolaire et des élus lycéens ;
- la réticence ou l'indifférence de la majorité des enseignants, mais aussi d'une partie des élèves.

Une application insatisfaisante des textes :

- la mise en place encore très incomplète des maisons des lycéens (MdL) ;
- les moyens plus ou moins directifs d'incitation à l'élection qui dissocient le taux de participation de la motivation des électeurs ;
- les deux heures de formation dont il ne semble pas que toutes les classes d'un établissement aient effectivement bénéficié.

L'importance sous-estimée de la communication :

- des canaux d'information numériques qui fonctionnent imparfaitement : espaces numériques de travail (ENT), sites d'établissements, listes de courrier électronique, réseaux sociaux ;
- des réseaux de partenariats à construire ou à renforcer, et à mobiliser ;
- une valorisation insuffisante de l'activité du CVL et des projets menés à bien, et une responsabilisation trop timide des élus lycéens dans l'information de leurs camarades.

L'intérêt des initiatives développées, en peu de temps, dans les lycées les plus engagés montre le potentiel de ces semaines de l'engagement, qui doivent aboutir à responsabiliser davantage

les lycéens eux-mêmes, mais doivent aussi mobiliser la communauté éducative et les partenaires de l'école. Cela suppose non seulement une meilleure prise en compte du calendrier, en particulier celui du lycée professionnel, mais aussi une impulsion et un pilotage définissant précisément les rôles de chacun. Ces semaines, en effet, ne peuvent se contenter d'une promotion de la démocratie lycéenne par le discours et la déclaration d'intention. Elles doivent, d'une part, valoriser la parole des lycéens engagés et, d'autre part, donner de la visibilité aux projets lycéens, dont l'éventail est vaste et qui donnent chair à l'initiative et à l'engagement.

SOMMAIRE

Introduction : contexte et méthode.....	1
1. Ce que recouvrent les semaines de l'engagement lycéen : une réalité disparate.....	2
1.1. Initiatives citoyennes : une occasion diversement saisie	2
1.2. Heurs et malheurs de la formation et de l'information	3
1.3. Un exercice encore balbutiant de la démocratie.....	5
2. Au lycée : de la militance à l'inertie.....	6
2.1. Les équipes de direction et de vie scolaire : du doute au volontarisme	6
2.2. Les enseignants : un maillon encore fragile de la vie lycéenne	7
2.3. Les élèves : de la passivité subie à l'abstention revendiquée.....	8
3. Motiver : pourquoi, qui et comment ?.....	9
3.1. Un cas exemplaire des problèmes de l'école	9
3.2. La circulation de l'information	10
3.3. Les constituants de l'inégalité	10
Conclusion et premières préconisations.....	11

Introduction : contexte et méthode

La présente note d'étape porte particulièrement sur les semaines de l'engagement lycéen qui se sont tenues du 30 septembre au 18 octobre 2013. Pour étudier ce point précis de son étude globale des dispositifs favorisant la vie lycéenne et la mise en place de l'acte II, la mission d'inspection générale s'est rendue, au cours des mois d'octobre à décembre 2014, dans trois des cinq académies constituant son échantillon. Dans ces trois académies, elle a visité au moins deux établissements de profils très différents, parmi les cinq qui constituent l'échantillonnage académique de l'étude. Elle a pu également rencontrer des autorités académiques en charge de la vie lycéenne. Dans chaque établissement visité, elle a rencontré l'équipe de direction et de vie scolaire, des professeurs et des élèves, impliqués ou non dans la vie lycéenne, ainsi que des parents d'élèves et des partenaires de l'établissement, institutionnels ou culturels. Elle a veillé, dès ce stade de son investigation, à visiter des lycées généraux et professionnels, tant de zone urbaine que de zone rurale.

La mission a croisé les informations encore fragmentaires recueillies dans le protocole de sa mission avec deux autres sources d'information :

- d'une part, celles recueillies par chacun de ses membres lors de déplacements dans des établissements hors échantillon ;
- d'autre part, celles apportées par les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux de la spécialité établissements et vie scolaire et les délégués académiques à la vie lycéenne, en réponse à une enquête envoyée à toutes les académies. À cette enquête, vingt-cinq académies ont répondu, certaines joignant des notes développées dont la lecture croisée permet de dégager un certain nombre de constantes à travers l'impressionnante diversité des situations.

Les conclusions auxquelles arrive la mission ne concernent à ce stade que les semaines de l'engagement lycéen. À l'évidence, certaines dessinent déjà des éléments d'appréciation sur la vie lycéenne au sens large, telle qu'elle fait l'objet de la mission. Il ne pouvait en être autrement dans la mesure où les semaines de l'engagement lycéen faisaient figure de tête de pont pour l'acte II de la vie lycéenne.

Néanmoins, la mise en place, encore à venir, de l'acte II est une opération de plus longue haleine, fruit d'un processus de concertation et d'observation, et qui arrive au terme de décennies de dispositifs divers destinés, d'une manière ou d'une autre, à favoriser la vie lycéenne. L'organisation des semaines de l'engagement lycéen a été, quant à elle, celle d'un événement ponctuel dans un calendrier très resserré puisque fixé trois semaines à peine après la rentrée par une circulaire publiée au cœur de l'été. Toute révélatrice soit-elle, chacune des observations et conclusions faites par l'inspection générale doit, par conséquent, se lire dans le contexte de cette temporalité quelque peu précipitée.

1. Ce que recouvrent les semaines de l'engagement lycéen : une réalité disparate

1.1. Initiatives citoyennes : une occasion diversement saisie

La circulaire n° 2013-117 du 29 juillet 2013, publiée au bulletin officiel (BOEN) du 29 août 2013, qui institue les semaines de l'engagement lycéen, prévoit que « *les initiatives des élèves portant sur des questions citoyennes seront particulièrement encouragées dans leur lycée. Des débats, forums, rencontres associatives et divers événements pourront être organisés par les CVL et les MdL* ».

Les quatre semaines entre la rentrée et le début des semaines de l'engagement lycéen n'ont guère permis de prendre des initiatives nouvelles : du fait de l'urgence, l'essentiel des semaines de l'engagement semble avoir tourné autour de la préparation et de l'organisation des élections. Cependant, lorsque la circonstance a été favorable, et surtout lorsque le lycée bénéficiait d'une maison des lycéens active, on a pu noter une floraison d'initiatives et d'idées diverses : conférences, forums, projections de films suivies d'un débat, « cafés philo », expositions, créations de sets de table pour la cantine, etc. Ceux qui y sont parvenus ont pu s'appuyer sur des partenariats déjà solides avec des institutions, structures culturelles ou collectivités. En Martinique, on souligne l'implication et l'intervention d'élus locaux. De telles circonstances semblent rares. Même si on signale çà et là l'implication des communes, du régiment local ou des pompiers, les partenaires sollicités sont généralement des organisations non gouvernementales (ONG) ou associations, parmi lesquelles on retrouve régulièrement la Ligue de l'enseignement, l'AROEVEN, l'UNICEF, la LICRA, la Ligue des droits de l'homme, mais aussi, plus occasionnellement, des associations de protection de l'environnement ou de restauration du patrimoine bâti.

Plutôt que l'occasion d'initiatives *ex nihilo*, les semaines de l'engagement lycéen ont le plus souvent été saisies comme une opportunité de valoriser, auprès des élèves eux-mêmes ou de la communauté éducative au sens plus large, des projets déjà existants, ou bien de présenter aux élèves et à leurs parents ceux qui se dessinaient pour l'année en cours. Dans certains cas, il s'est moins agi de l'initiative des élèves que des priorités de l'établissement ou de la politique éducative nationale : ainsi, dans plusieurs académies, les semaines de l'engagement lycéen ont été l'occasion de promouvoir la charte de la laïcité. Elles ont aussi permis de développer ou d'enrichir un échange, voire des projets inter-CVL, dont chacun souligne l'intérêt.

Bien souvent, on a choisi de mettre en lumière les projets reconduits au lycée d'année en année. Parmi ceux-ci, les projets « *portant sur des questions citoyennes* », comme le demande la circulaire, ne se sont pas arrêtés à ceux directement liés à la démocratie lycéenne, mais se sont étendus aux champs humanitaire, caritatif ou du développement durable, comme aux projets artistiques, culturels et sportifs.

Ainsi, les établissements qui se sont emparés avec le plus de volontarisme de l'invitation à encourager l'initiative lycéenne l'ont interprétée comme une invitation à promouvoir l'ensemble des projets impliquant les élèves, *a fortiori* développés à leur initiative, afin de

témoigner de la vitalité, non seulement de la vie lycéenne, mais aussi de l'établissement dans son ensemble et de ses enseignements. Sans doute une telle interprétation ne répond-elle pas exactement à la proposition de la circulaire du 29 juillet 2013 d'organiser des « *débats, forums, rencontres associatives et divers événements* », et valorise-t-elle les actions des élèves au-delà des « *questions citoyennes* » visées par les semaines de l'engagement lycéen ; mais, plus largement, elle s'inscrit dans les objectifs énoncés par la circulaire de rentrée 2013 : « *une nouvelle dynamique doit être insufflée à la participation des élèves à la vie de leur établissement* ».

1.2. Heurs et malheurs de la formation et de l'information

Le but assigné aux semaines de l'engagement lycéen par la circulaire qui les institue est lié au renouvellement partiel des CVL : relever le nombre de candidatures et le taux de participation aux élections. L'information donnée aux élèves était donc un enjeu fondamental. Elle reposait sur deux éléments : la mise à disposition d'un ensemble de supports de communication, et l'obligation faite de prodiguer deux heures de formation par classe.

En ce qui concerne l'information, on ne peut que relever la grande distance qui existe entre l'impulsion nationale relayée par les autorités académiques, le ressenti des adultes de l'établissement et celui des lycéens. Les équipes de direction, CPE et enseignants soulignent la « *grande qualité* » du kit de communication mis à disposition par le ministère, qu'ils ont trouvé très utile, mais qu'ils n'ont pas toujours eu le temps, d'après eux, de « *prendre en main* ». La communication ministérielle a été doublée, le plus souvent, par une communication académique, allant de la lettre du recteur présentant la circulaire à la conception d'une déclinaison académique des documents ministériels. À Clermont-Ferrand, par exemple, c'est toute une campagne qui s'est mise en place autour de l'engagement lycéen : dossier de presse, supports de communication, livret de l'engagement élaboré par le CAVL, modèles de professions de foi et de documents divers à télécharger.

Il n'est pas certain que cette qualité ni cette quantité aient été gages de bonne diffusion auprès des élèves. D'une part, si l'affiche a été très utilisée, ce n'est pas pour autant qu'on a pris la peine de télécharger systématiquement l'ensemble du dossier, encore moins de le diffuser. Se pose d'autre part la question de la réception effective des messages par les élèves. Un simple affichage, en effet, ne suffit plus à capter l'attention d'élèves qui passent sans les voir devant les panneaux. Les élèves eux-mêmes le constatent et regrettent que l'arsenal des moyens de communication modernes ne soit pas utilisé à meilleur escient. Dans de nombreux établissements, les délégués déplorent la sous-utilisation des panneaux lumineux et le statisme du site internet de l'établissement. Ils regrettent aussi de n'avoir pas été associés à la communication au sein de leur lycée. C'est particulièrement le cas lorsqu'existent des sections arts appliqués ou des options arts plastiques : une affiche conçue pour l'établissement par ses propres élèves aurait, disent ceux-ci, un plus grand impact qu'une affiche institutionnelle, si excellente soit-elle. Aussi, dans de nombreux lycées, les délégués ont pris en charge une communication parallèle ; c'est le cas de ceux qui, constatant que leurs condisciples ne lisaient pas les panneaux officiels, ont conçu une campagne officieuse d'affichage dans les toilettes : ils croient pouvoir attribuer à cet usage citoyen des sanitaires le soudain accroissement qu'ils ont remarqué des candidatures.

Quant aux deux heures de formation requises par la circulaire, elles ont été assurées de manière pour le moins inégale. Trois rectorats seulement estiment qu'elles ont été effectivement délivrées dans les conditions requises et encore, dans ces mêmes académies, l'écho recueilli sur le terrain est-il moins optimiste.

Le discours unanime des autorités académiques, des équipes de direction et des enseignants pointe la difficulté qu'il y a eu à mettre en place ces heures si peu de temps après la rentrée. Cette difficulté vient tout simplement de la réticence des professeurs à y « sacrifier » une partie de leurs horaires de cours. Il a donc fallu inventer. En fin de compte, et dans le meilleur des cas, les deux heures se sont réduites à une seule, prise sur les heures de vie de classe ou d'accompagnement personnalisé. Parfois, lorsqu'existait un auditorium ou un amphithéâtre, on a réuni l'ensemble du lycée, niveau par niveau. Ailleurs, on a ciblé un niveau : souvent celui de la classe de seconde, où les élèves découvrent le fonctionnement du lycée. Dans trois académies, les délégués académiques à la vie lycéenne (DAVL) et les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux de spécialité établissements et vie scolaire (IA-IPR EVS) constatent avec résignation que cette formation a dépendu du bon vouloir des professeurs principaux, et **estiment à plus d'un tiers du total des lycées le nombre de ceux où les deux heures n'ont pas du tout été assurées**, sous aucune forme.

Non seulement on peut donc se demander s'il y a un seul lycée où deux heures de formation ont été effectivement prodiguées à toutes les classes, mais le contenu de ces heures de formation a été tout aussi variable que les solutions trouvées pour les dispenser partiellement. Si, d'une manière générale, elles sont bien dévolues à l'explication du fonctionnement des instances et des élections, elles ont pu aussi être consacrées à d'autres fins : dans un lycée, les CPE et les assistants d'éducation sont passés dans les classes expliquer à quoi servait l'équipe de vie scolaire ; dans un autre, c'est le proviseur qui a disserté sur la notion de respect. C'est l'idée même de formation qui apparaît ployable en plusieurs sens, qui va de la description d'un fonctionnement institutionnel à la leçon de morale, en passant parfois – mais les exemples que nous avons observés sont rares – par une réflexion sur la notion même d'engagement lycéen.

Dans l'immense majorité des cas, les CPE et professeurs principaux se sont partagé ce temps de formation. Le passage du proviseur ou de son adjoint, lorsqu'il s'est fait, a davantage marqué par la force du symbole que par le contenu même du discours, qui pouvait être très général. Les professeurs d'histoire et géographie ont pu se laisser eux aussi solliciter, du fait de la mobilisation de leurs heures d'ECJS. Il est rare que les délégués de classe ou délégués au CVL aient été pleinement impliqués, alors même que là où ils l'ont été, ce sont leurs explications qu'ont retenues leurs camarades. Si leur discours a semblé plus motivant que celui des adultes, c'est parce qu'ils sont apparus eux-mêmes passionnés par leur fonction et convaincus de son utilité. Les élèves n'ont pas manqué de comparer leur enthousiasme à l'attitude souvent décrite comme « *revêche* » d'enseignants se contentant de lire des documents académiques, sans souhaiter les expliquer ni en débattre avec la classe, refusant même parfois de répondre aux questions.

1.3. Un exercice encore balbutiant de la démocratie

On voit à ces signes que la démocratie lycéenne est encore très diversement vécue à l'intérieur même du système scolaire. Les données objectives se mêlent ici à des éléments symboliques qui jouent un très grand rôle dans l'espace institutionnel. Ce que le discours et la tonalité des témoignages rendent manifeste, c'est que la démocratie lycéenne est souvent vécue et décrite comme relevant du décor ou du supplément d'âme. En cela, elle attire souvent le même regard un peu condescendant qui peut être porté dans certains établissements sur des options artistiques ou des filières sportives. On constate ainsi plusieurs décalages significatifs : d'un côté, des représentations et des discours tendant à déprécier des pratiques qui, cependant, semblent assez riches et inventives ; d'un autre côté, la mise en avant d'une valorisation qui recouvre des « initiatives » sans dimension réellement innovante.

Ni les observations de l'inspection générale ni celles remontées par les corps d'inspection territoriale ne parviennent à démontrer une corrélation directe et quantitative entre la mise en place des semaines de l'engagement lycéen et une hausse du nombre de candidatures et du taux de participation électorale. Toutefois, dans une académie, le DAVL relève que « *la mobilisation des référents vie lycéenne dès la rentrée, l'allocution de monsieur le recteur en réunion de référents et les actions menées dans le cadre des semaines de l'engagement lycéen ont eu un effet très positif sur la participation aux élections qui est en forte hausse* ». En effet, dans les quelques établissements observés où des initiatives ont pu voir le jour et où une formation a été effectivement dispensée, et surtout lorsqu'elle a été dispensée avec le concours des élèves élus, l'effet de ces semaines a été indiscutablement positif sur la motivation et le désir d'engagement d'un certain nombre d'élèves, qui en ont témoigné personnellement. Même dans ces établissements, les élus ont dû, avec le concours des CPE et parfois de l'équipe de direction, aller chercher et persuader un à un les nouveaux candidats – lesquels disent, en fin de compte, s'en être bien trouvés.

Quant au taux de participation aux élections, il recouvre des réalités très diverses qui le rendent peu fiable comme indicateur de motivation ou de conscience civique. En effet, nombre de chefs d'établissements recourent à des procédés incitatifs, pour ne pas dire autoritaires, pour « *convaincre* » les élèves d'aller voter. Par exemple, on les conduit systématiquement à l'isoloir après la photo de classe, ou même on vient les chercher un à un dans la classe. On ne les oblige certes pas à voter, mais ne pas le faire les amènerait à se désolidariser du groupe. Selon les lycées, l'encadrement plus ou moins directif de l'élection peut s'exercer sur tous les élèves, ou bien sur le seul niveau de la classe de seconde. Cette relative contrainte, amplifiée par les semaines de l'engagement lycéen, explique dans certains lycées une recrudescence de bulletins blancs ou surchargés de signes divers, dont les croix gammées ne sont pas les moins inquiétants.

Un obstacle particulier s'est interposé dans les lycées professionnels, où nombre d'élèves étaient absents, qui étaient en période de formation en milieu professionnel (PFMP) pendant toute la durée des semaines de l'engagement et même au moment des élections.

Plusieurs académies ont souligné l'effort accompli pour procéder à « *des élections grandeur nature* », pour reprendre les termes utilisés. Cela signifie que, pour la première fois, on a procédé à la publication de professions de foi des candidats et à un vote anonyme avec

bulletins, urnes et isolements. Si cet effort nouveau révèle des pratiques antérieures imparfaites, il faut reconnaître aux semaines de l'engagement lycéen cette vertu d'attirer l'attention des chefs d'établissements sur une solennité et une formalisation profitables à l'exercice de la démocratie. C'est la question du rituel, républicain et démocratique à la fois, qui se trouve très concrètement posée, et cela d'autant plus que les élèves sont confrontés à la question de la considération et de la confiance qu'ils accordent aux institutions, aux jeux de langage et de pouvoir qui leur sont ainsi proposés.

2. Au lycée : de la militance à l'inertie

2.1. Les équipes de direction et de vie scolaire : du doute au volontarisme

On ne peut nier qu'un certain nombre de chefs d'établissements ont considéré les semaines de l'engagement lycéen comme une tâche lourde, une de plus, à une période de l'année déjà chargée ; une tâche qui est perçue comme génératrice de problèmes et de tensions avec le corps enseignant, pour un objectif et une utilité jugées assez secondaires.

En cela encore, les semaines de l'engagement lycéen ont été un révélateur. En effet, l'attitude des chefs d'établissement par rapport à cette opération est en rapport direct avec la place accordée aux lycéens dans la politique générale de l'établissement. En l'occurrence, même les équipes de direction les plus engagées et les plus convaincues de l'utilité de développer la vie lycéenne se sont heurtées à l'effet de surprise, voire de rejet, qu'a pu provoquer l'annonce de cette échéance si proche, que les enseignants ont découverte au moment de la pré-rentrée, ainsi qu'à la crainte de surcharge du côté de l'équipe de vie scolaire. De ce fait, on n'a pas l'impression que la plupart des chefs d'établissements soient sortis d'une prudence de bon aloi et se soient engagés au-delà de l'écriture d'une lettre à l'ensemble du personnel, du passage dans quelques classes, d'une intervention devant le CVL et d'un pilotage assez lointain. Cela ne veut pas dire qu'ils se soient entièrement désintéressés de l'opération : dans plusieurs établissements, les élus lycéens ont souligné combien il avait été plus aisé de prendre l'attache de la direction que de tel ou tel de leurs professeurs ; dans un lycée où les CPE avaient été en conflit ouvert avec le proviseur, les uns et les autres se sont félicités de la qualité de leur collaboration à propos de cet événement.

Naturellement, c'est là où le proviseur s'est personnellement et fortement engagé que les semaines de l'engagement ont été le plus grand succès. Cependant, ce sont les CPE qui ont concrètement porté la totalité de la mise en œuvre de l'événement, depuis la mise en place difficile des heures de formation, en lien avec les professeurs principaux, jusqu'à l'organisation des élections, que les proviseurs, pour la plupart, leur ont presque entièrement confiée. Les CPE ont été jusqu'à éditer eux-mêmes des supports de communication et documents d'information – troisième déclinaison, la plus locale, de la communication ministérielle et académique. Si on peut regretter que, d'une manière générale, ils n'aient pas assez travaillé avec les lycéens déjà élus, ils ont en revanche très souvent impliqué les assistants d'éducation. Ainsi, dans un lycée, chaque assistant d'éducation (AED) est devenu le « référent » d'un certain nombre de classes ; dès lors, c'est lui qui a pris l'attache du professeur principal pour organiser les heures de formation, avec plus de succès qu'ailleurs.

Dans tous les établissements visités, l'inspection générale a pu constater que la vie lycéenne est aujourd'hui considérée par les CPE comme pleinement de leur ressort. Les semaines de l'engagement lycéen ont démontré leur capacité de mobilisation et d'initiative, ainsi que celle de leurs équipes.

2.2. Les enseignants : un maillon encore fragile de la vie lycéenne

Dans un lycée de l'académie de Bordeaux, l'ensemble des professeurs principaux a signé une pétition pour s'indigner qu'on veuille « *prêcher l'engagement lycéen, sans véritable but* », et pour refuser d'assurer les deux heures de formation. « *Notre priorité [écrivent-ils] reste les cours : avant de s'engager, développer son esprit critique en langues, sciences, français, mathématiques, etc. semble la priorité !* ».

Cet écrit, affiché en salle des professeurs de ce lycée, reflète l'opinion générale des enseignants telle que l'a constatée la mission jusqu'à présent, à l'exception du petit nombre des professeurs investis dans la maison des lycéens ou le CVL. Mis à part ceux-ci, tous les enseignants rencontrés ont exprimé l'avis que la formation d'un jugement critique et d'une conscience civique passe prioritairement, voire exclusivement, par la transmission de savoirs disciplinaires, donc par l'étude d'un programme de contenus. Leur crainte première étant de ne pas parvenir à « boucler le programme » – selon l'expression consacrée –, tout temps pris sur une heure de cours est un temps d'après eux gaspillé, et dont on frustre les élèves. C'est donc, selon leurs propres termes, par conscience professionnelle qu'ils ont exercé toute leur force d'inertie devant l'obligation qu'on prétendait leur faire : l'argument du calendrier a tout d'un prétexte.

Il en va de même pour l'argument de compétence, qu'on a entendu de manière récurrente : que des professeurs se soient déclarés incompetents pour informer des élèves sur les instances de la vie lycéenne peut d'autant plus étonner qu'ils n'ont pas pour autant autorisé que les élus au CVL se chargent de cette information. Dans plusieurs lycées, les délégués se sont heurtés à des refus des professeurs de leur ouvrir leur classe et ont dû rencontrer leurs condisciples pendant la pause méridienne. De tels incidents reflètent le manque de confiance de l'enseignant dans la parole de l'élève, voire dans l'échange entre élèves : l'enseignant craint le lâcher-prise et s'inquiète d'une possible dérive moralisatrice de la formation. Du fait de cette crainte et des résistances qu'elle suscite, c'est le développement critique et réflexif de cette formation qui se trouve amoindri. De même, les semaines de l'engagement ont confirmé la difficulté des enseignants à reconnaître les capacités d'initiative des élèves. Pour le plus grand nombre de ceux qu'a rencontrés l'inspection générale, tout projet qui n'est pas directement lié à une discipline est voué à l'échec. Aussi sont-ils restés très incrédules devant la possibilité d'initiatives lancées par les lycéens à l'occasion des semaines de l'engagement, sauf lorsqu'il s'agissait de mettre en valeur des projets pérennes liés à une discipline, par exemple des projets liés au développement durable sous la houlette d'un ou plusieurs professeurs de sciences de la vie et de la Terre.

Enfin, les professeurs documentalistes ont semblé très en retrait, lors de l'observation de ces semaines. Or, partout où ils se sont investis ou se sont laissé investir d'une responsabilité dans

leur organisation, le centre de documentation et d'information (CDI) a joué un rôle important d'espace de ressources.

2.3. Les élèves : de la passivité subie à l'abstention revendiquée

Si les élus au CVL et les responsables des MdL se sont montrés d'une grande maturité dans la conscience et l'exercice de leur responsabilité, s'ils se sont avérés des partenaires efficaces pour les équipes de direction dans l'organisation des semaines de l'engagement lycéen, on aurait tort, en revanche, d'idéaliser, en général, les lycéens et leur désir d'engagement – ou, plus exactement, de considérer que ce désir d'engagement peut être immédiatement réalisé et investi dans le cadre réglé des institutions de la représentation lycéenne. Pour une partie non négligeable des élèves, les semaines de l'engagement ont donné de la démocratie lycéenne une image proche de la célèbre définition de l'amour, selon Lacan : « *donner quelque chose que l'on n'a pas à quelqu'un qui n'en veut pas* ».

Sans anticiper sur les conclusions plus complètes du rapport à venir, la passivité que les élus lycéens remarquent chez leurs camarades semble avoir plusieurs causes, que les semaines de l'engagement leur ont donné l'occasion d'exprimer plus clairement qu'à l'habitude, devant répondre à une sollicitation plus vive.

Tout d'abord, un certain nombre d'élèves pourraient dire avec leurs professeurs : « *Notre priorité reste les cours* ». Le lycée, pour eux, n'est pas un lieu de vie, encore moins un lieu où ils ont envie d'exercer une responsabilité. S'ils y côtoient leurs amis, leur vraie sociabilité – y compris leur sociabilité politique – est ailleurs, où elle ne prend pas les formes structurées d'une république instituée. Il arrive que le lycéen rejette l'idée d'être au lycée autre chose qu'un consommateur de cours : surtout pas un « *animal politique* » !

« *Je veux qu'on me laisse tranquille, ça ne sert à rien !* » : telle est la réponse faite par des élèves d'un lycée de l'académie de Montpellier aux élus qui leur proposaient d'être candidats ou les encourageaient à voter. Conscient de cette attitude, le proviseur l'attribuait à ce qu'il désignait comme « *la génération zapping* ». Il faisait l'hypothèse, peut-être un peu courte, que les élèves ne peuvent échapper, de fait, au rejet général de la sphère politique que mesurent régulièrement les sondages d'opinion et dont, non moins régulièrement, les jeunes entendent parler les médias. Si cette hypothèse apparaît trop restreinte au regard des propos des lycéens eux-mêmes, c'est aussi parce que la brièveté du rythme triennal du lycée décourage ces élèves soucieux de rentabiliser leur engagement, d'autant plus qu'ils se rapprochent de la classe de terminale : ils voudraient voir aboutir rapidement des projets qui mettront plus de temps à se réaliser que les trois ans de leur présence au lycée. Il manque donc à l'élève l'abnégation de s'engager pour améliorer non sa propre vie au lycée, mais celle de ses successeurs. Il manque peut-être aussi des dispositifs de relais et de passation, d'une génération lycéenne à l'autre. On voit donc que le volet « projets et initiatives » des semaines de l'engagement lycéen mérite d'être développé tout autant que la promotion de la démocratie lycéenne : la crédibilité du CVL et de la MdL, pour les lycéens, est liée à la capacité de réaliser des projets qui leur tiennent à cœur et à la faire partager à une communauté lycéenne, sinon pérenne, en tout cas durable.

Plus généralement, il y a des progrès à faire pour que l'élève accepte son lycée comme un corps social dont il serait partie prenante. Les réactions les plus vives d'élèves refusant l'information sur les élections au CVL ont été rencontrées dans des lycées professionnels où existe un grand nombre de filières à petits effectifs, et où les élèves ne se croisent guère d'une filière à l'autre, ne fût-ce qu'en raison du calendrier décalé des PFMP. Au rebours, des lycées où la vie lycéenne est très dynamique – et donc où les semaines de l'engagement l'ont été aussi – sont ceux où les élèves montrent un esprit de corps à l'intérieur d'une section, tout en échangeant et en se confrontant aux élèves d'autres filières. Enfin, dans tous les établissements observés où existe un internat, c'est parmi les internes qu'on trouve les élèves les plus investis dans la vie lycéenne, et qui ont joué le plus grand rôle dans la communication sur les élections.

3. Motiver : pourquoi, qui et comment ?

3.1. Un cas exemplaire des problèmes de l'école

La raison qu'avancent de nombreux abstentionnistes pour ne pas voter, c'est qu'ils ne voient pas le résultat concret des travaux du CVL, ce qui les persuade de l'inutilité de cette instance, comme de la représentation des lycéens au CA. On retrouve là, au cœur de l'institution scolaire, une tension qui par ailleurs existe dans la société, entre représentation et participation : tension associée à un doute et à une méfiance envers certaines instances de la représentation, dont l'efficacité n'apparaît pas immédiatement. Comme si l'on avait affaire à un pragmatisme à courte vue. En cela, les lycéens font une distinction nette avec la présence d'une représentation au conseil de classe : là, ils constatent plus immédiatement l'utilité de leurs délégués. De la formation dispensée, tant bien que mal, lors des semaines de l'engagement, les élèves attendaient moins, par conséquent, l'explication d'un fonctionnement institutionnel – non que celle-ci ait été inutile – qu'une démonstration des effets bénéfiques et concrets des institutions qu'on leur présentait. Plus largement, ils attendaient d'être convaincus de la réalité et de l'utilité de ce qui n'est pas, dans un lycée, directement relié aux cours, aux examens et aux notes.

Or, si les semaines de l'engagement lycéen ont pu montrer le spectacle d'un tandem Proviseur-CPE efficace et dynamique – grâce à l'engagement des CPE – elles ont montré aussi, dans la manière dont la formation a été menée, fût-ce par les CPE ou les assistants d'éducation, la difficulté à sortir d'un modèle magistral devenu contre-productif, surtout en matière de démocratie lycéenne. Avec la meilleure volonté du monde, les responsables investis de cette responsabilité n'ont pas saisi l'occasion qui leur était donnée de faire la démonstration par l'exemple de l'efficacité de la démocratie lycéenne en valorisant la qualité du travail des élus et en élaborant avec eux des contenus. Partant, ces semaines n'ont pas convaincu les lycéens de la réalité d'une « vie lycéenne », qui est restée assez abstraite et institutionnelle. Il incombera au rapport de l'inspection générale de mettre en lumière l'influence qu'a pu avoir, sur ce point, l'existence d'une MdL responsable et dotée de moyens, et aussi d'énoncer les ambiguïtés qui peuvent exister, dans nombre d'établissements, entre ses attributions et celles du CVL. Mais la première condition, pour motiver les potentiels électeurs lors des semaines de l'engagement lycéen, était que les instances lycéennes pour

lesquelles ils devaient voter fonctionnassent effectivement dans l'établissement. Là encore, sans attendre l'acte II, les semaines de l'engagement lycéen sont révélatrices du chemin qui reste à parcourir dans l'application des textes existants, au moins depuis 2010, sur la vie lycéenne et ses instances. Ainsi, plusieurs des lycées visités par la mission d'inspection générale avaient une MdL encore organisée comme un foyer socioéducatif et le CVL n'était pas consulté régulièrement avant le conseil d'administration. Dans ces conditions, les semaines de l'engagement lycéen ne pouvaient, à l'évidence, être une priorité de l'établissement.

3.2. La circulation de l'information

Une condition nécessaire à la mise en place d'un tel événement dans un tel calendrier est l'efficacité du réseau constitué autour du lycée. On peut voir, à cette occasion, combien les défaillances de la communication s'accumulent : ici, c'est un environnement numérique de travail (ENT) peu commode, dont on a arrêté de se servir sans pour autant mettre en place une alternative ; là, c'est un site sans webmestre et dont on met à jour les informations une fois tous les trimestres ; là encore, ce sont des panneaux d'affichage exilés loin des lieux de passage, des panneaux lumineux en panne... la liste est sans fin. Dans un lycée, les élus, ayant entendu dire par des anciens qu'il avait existé un panneau lumineux dans le hall d'entrée, sont allés le rechercher au grenier et l'ont réparé eux-mêmes, le proviseur, nouveau dans l'établissement, ignorant jusqu'à son existence.

Élèves et parents soulignent au contraire l'efficacité des réseaux sociaux et les capacités d'auto-organisation qu'ils recèlent. Comme pour les affichages parallèles et le passage dans les classes, les élus se sont volontiers emparés de ce moyen de communication, en ouvrant des pages ou des comptes pour le CVL. Cela s'est avéré tout de même insuffisant pour transformer les semaines de l'engagement lycéen en triomphe de la vie lycéenne, dans la mesure où le CVL lui-même n'avait pas assez fait ses preuves sur la place publique. Une information régulière de ses activités et un bilan annuel accessible sur le site de l'établissement permettraient de ne pas devoir construire une visibilité et une légitimité en dix jours, entreprise évidemment impossible. Un site internet du lycée régulièrement mis à jour, et des actualités en gros plan et suffisamment renouvelées touchant la vie lycéenne, inciteront parents et élèves à le visiter plus souvent et faciliteront la circulation de l'information.

Étant donné les éléments que l'enquête fait apparaître, il est effectivement difficile de comprendre pourquoi les documents élaborés – à quelque niveau que ce soit, national, académique ou local – n'ont pas été mis à disposition de manière plus large et accessible aux élèves. Tout au contraire, les semaines de l'engagement sont bien souvent restées confidentielles et absentes des sites d'établissements, ceux-ci ne cherchant donc même pas à pallier les failles de la formation en classe.

3.3. Les constituants de l'inégalité

La très grande disparité observée dans la mise en œuvre de ces semaines de l'engagement lycéen se reflète dans celle des taux de participation. Elle ne semble pas s'expliquer par des données académiques ni plus largement territoriales, non plus que par l'environnement

sociologique des établissements. La qualité de cette mise en œuvre a dépendu avant tout de la politique et du dynamisme propres à chaque EPLE en matière de vie lycéenne.

Si l'ensemble des CPE semble maintenant convaincu de la nécessité de progresser en matière de vie lycéenne et s'est emparé des semaines de l'engagement en dépit des difficultés de mise en place, l'engagement est loin d'être aussi unanime parmi les chefs d'établissement.

Le groupe-classe est le constituant de base de cette microsociété qu'est le lycée. La relation pédagogique qu'entretiennent avec lui ses enseignants est le fondement de toute opération de formation. Aussi, la prise en compte par les enseignants de la responsabilité des lycéens dans la vie de l'établissement est indispensable pour espérer atteindre une forme donnée de cette démocratie lycéenne dont des « semaines de l'engagement lycéen » pourraient être un point fort. À cet égard, on constate que certains items du *Référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation* n'ont pas été réellement pris en considération par les enseignants dans le temps et dans le cadre qui leur était imparti : « Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) » et « Apporter sa contribution à la mise en œuvre d'une éducation à la citoyenneté ». Leurs propos témoignent en effet qu'ils pensent pouvoir parvenir à ces objectifs dans le cadre strict des leçons disciplinaires.

Les élèves reprochent fréquemment à leurs professeurs, dans les entretiens que l'inspection générale a eus avec eux, de ne pas prendre en compte les compétences acquises ailleurs que dans leurs cours. Ils constatent, en particulier au lycée général et technologique, ce que la responsabilité dans la conduite de projets ou dans les instances représentatives leur apporte en autonomie, et qu'elle leur facilite la perspective de l'enseignement supérieur et de leur future vie professionnelle. Élaborer avec les enseignants, au-delà même des seuls professeurs principaux, une véritable dynamique de formation, tirer le meilleur parti de leurs résistances et de leur scepticisme mêmes, cartographier les motifs et les raisons de leur relatif désintérêt, recueillir leurs propositions, seront des opérations indispensables à la réussite de toutes les valorisations de la vie et de la démocratie lycéennes.

Conclusion et premières préconisations

Il est permis de considérer les semaines de l'engagement lycéen, telles qu'elles se sont déroulées du 30 septembre au 16 octobre 2013, comme un « numéro zéro » à caractère expérimental.

En dépit d'une mise en place tendue et d'une mise en œuvre aux variations considérables, elles ont montré, de la part de certains établissements, une réelle capacité de mobilisation et d'inventivité. À ce titre, elles méritent d'être reconduites, au moins une année supplémentaire, pour constater réellement leur impact.

C'est dans cette perspective que l'inspection générale formule les préconisations suivantes, qui ne pourront espérer quelque résultat hors la mobilisation particulière des chefs d'établissements et la sensibilisation des enseignants, donc la formation spécifique des corps d'inspection disciplinaires.

- Tenir davantage compte du calendrier des établissements :
 - annoncer les semaines de l’engagement dès le début du mois de juin ;
 - assouplir les dates pour les lycées professionnels, afin de prendre en compte les PFMP ;
 - réduire la formation obligatoire à une heure pour chaque classe.

- Préciser les rôles de chacun :
 - assigner un rôle explicite aux élus lycéens dans la formation de leurs camarades ;
 - préciser la responsabilité de la Maison des lycéens dans les initiatives à développer ;
 - préciser la responsabilité des CPE et des professeurs.

- Encourager la visibilité :
 - mettre en ligne une gamme de supports de communication et d’information plus propice à différentes déclinaisons, entre autres via les réseaux sociaux ;
 - veiller à la valorisation des meilleures initiatives prises à l’occasion des semaines de l’engagement lycéen ;
 - lancer un concours entre lycées pour la conception graphique de l’affiche.



Henri de ROHAN-CSERMAK